



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique du tourisme

Question écrite n° 73474

Texte de la question

M. Jean-Claude Mathis attire l'attention de M. le secrétaire d'État, auprès du ministre des affaires étrangères et du développement international, chargé du commerce extérieur, de la promotion du tourisme et des Français de l'étranger, sur le récent avis rendu le 12 novembre dernier, par le Conseil économique, social et environnemental (CESE), consacré au tourisme et au développement durable en France. En effet, dans son avis, le CESE confirme que la France possède une très grande diversité de richesses dans ses territoires et que ceux-ci contribuent à faire de notre pays la première destination au monde pour les arrivées de touristes internationaux, le situant au 3e rang mondial pour les recettes du tourisme international. Le poids économique du tourisme est important, puisqu'il représente 7,3 % du PIB et le principal poste excédentaire de la balance des paiements de notre pays. Plus de 270 000 entreprises travaillaient dans ce secteur en 2011, pour un effectif salarié représentant plus d'un million d'emplois en équivalent temps plein. Néanmoins, le CESE préconise de reconsidérer les futurs enjeux et de revoir la stratégie touristique en termes notamment de cibles de clientèles, de thèmes et de pôles d'intérêt, de modes de transports et de gestion environnementale, en incitant la mobilisation de l'ensemble des acteurs, État, collectivités territoriales, hébergeurs, gestionnaires de sites, monuments et services à travailler ensemble. Cet avis suscite de très nombreuses questions qui doivent permettre de mieux anticiper les enjeux et de préparer le programme des travaux dans ce secteur à l'avenir. Compte tenu de ces éléments, il souhaite connaître précisément les mesures envisagées par M. le ministre et les moyens qu'il compte investir pour mieux répondre aux propositions du CESE.

Texte de la réponse

Le tourisme est un secteur prioritaire pour le gouvernement qui a mis en place une stratégie ambitieuse autour de deux objectifs : accueillir 100 millions de touristes en 2020 et augmenter les retombées économiques de ce secteur afin qu'il bénéficie à tous les territoires. Les 30 mesures annoncées à l'occasion des assises du tourisme en juin 2014, quasiment toutes mises en oeuvre, concernent aussi bien la structuration de l'offre, que la promotion des destinations, l'amélioration de l'accueil, le numérique, la simplification de la vie des entreprises ou encore l'accès aux vacances pour tous. Il convient notamment de retenir les mesures suivantes, qui répondent à certains des constats du CESE : Onze contrats de destination ont été sélectionnés fin 2014 (un deuxième appel à projets est en cours) pour renforcer la structuration des acteurs autour de marques lisibles à l'international. Une nouvelle vague de contrats sera annoncée avant l'été. Une ordonnance portant diverses mesures de simplification et d'adaptation dans le secteur touristique a également été publiée le 27 mars dernier pour simplifier le droit applicable au secteur du tourisme. Elle répond aux préoccupations des professionnels du secteur et leur donne la possibilité de mieux maîtriser le calendrier de réalisation des diagnostics, études et travaux, issus de normes législatives ou réglementaires. Des mesures très pragmatiques ont par ailleurs été mises en place pour améliorer l'accueil dans les gares et aéroports ou pour faciliter la délivrance des visas (depuis le mois de mars par exemple délivrance des visas pour la Chine en 48 h). Pour compléter ces mesures, le ministère des affaires étrangères et du développement international a conduit, à travers le conseil de la promotion du tourisme, de nouveaux travaux devant aboutir en 2015 à la mise en oeuvre de nouvelles actions

ciblées. L'action concrète du gouvernement répond donc à l'esprit des préconisations faites par le CESE.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Mathis](#)

Circonscription : Aube (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 73474

Rubrique : Tourisme et loisirs

Ministère interrogé : Commerce extérieur, tourisme et Français de l'étranger

Ministère attributaire : Commerce extérieur, tourisme et Français de l'étranger

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [3 février 2015](#), page 656

Réponse publiée au JO le : [9 juin 2015](#), page 4306